



Mandat de recherche et de négociation exclusif valable ou pas?

Par **lilou**, le **18/08/2011** à **18:12**

Bonjour, rnJ'ai signer sans avoir le temps de le lire un mandat de recherche et de négociation exclusif avec une agence. Mon double de ce contrat qui m'a été remis n'est pas signer (par moi). rnMa question est de savoir si ce mandat est donc valable ou non? rnCar j'ai fais la visite de ce bien avec cette agence, j'ai fais une proposition d'achat, le vendeur à baisser son prix, j'ai monter le mien mais l'agence ne veux pas baisser sa comission. Or, cette maison est dans une autre agence qui elle veut bien baisser sa comission ce qui arrange vendeur, acquéreur et agence digne de ce nom. rnD'où ma question est ce que du fait que mon exemplaire du mandat de recherche n'est pas été signer par moi (acquéreur) est il valable? rnMerci pour votre réponse. rnCordialement.

Par **mimi493**, le **18/08/2011** à **18:33**

S'ils ont leur exemplaire signé par vous, le mandat exclusif est valable et vous n'avez pas le droit de le proposer dans une autre agence. Si vous la vendez en dehors d'eux, vous devrez leur payer leur commission sur le prix convenu